

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le seize avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, HENNINOT Nathalie, ESTRABAUT Vincent, HUVENOIT François, SAINT LEUX Guy, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : L'ANTHOËN Audrey, TRICOT Sylvie ayant donné pouvoir à GIRARD Betty, THIERRY Christian ayant donné pouvoir à ESTRABAUT Vincent,

Madame HENNINOT Nathalie a été élue secrétaire.

Date de convocation : 10/04/2013

Date d'affichage : 10/04/2013

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10 – Votants 12

Rappel de l'ordre du jour :

- **Budget communal :**
- Approbation du compte administratif ;
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion
- Vote des 3 taxes
- Vote du Budget Primitif
- **Budget annexe assainissement :**
- Approbation du compte administratif
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion
- Redevance d'assainissement
- Vote du Budget
- USED A – 12 lanternes
- Elections des délégués au SAEP de la Basse Quincy
- Représentation communale au sein de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette
- Questions diverses

2013-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean THEVENIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Thierry LEMOINE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		33 839.16		126 692.48		160 531.64
Opérations de l'exercice	103 799.79	25 870.98	194 033.82	257 314.56	297 833.61	283 185.54
Totaux	103 799.79	59 710.14	194 033.82	384 007.04	297 833.61	443 717.18
RESULTATS DEFINITIFS	- 44 089.65		+ 189 973.22		+ 145 883.57	

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau créditeur, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2013-11 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 189 973.22 € et un déficit d'investissement de 44 089.65 €, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	:	44 089.65 €
- Affectation à l'excédent reporté report à nouveau créditeur (ligne 002)		145 883.57 €

2013-12 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR M. LÉBOUCHER, RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Mr LÉBOUCHER a normalement administré le compte de gestion 2012

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2013-13 VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, **à l'unanimité** :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2013

Taxe d'Habitation	7.90 %
Taxe foncière bâti	8.73 %
Taxe foncière non bâti	14.07 %

2013-14 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent ainsi qu'il suit le budget primitif 2013 :

BUDGET M14

FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	67 800,00	O13	atténuation de charges	7 000,00
O12	charges de personnel	87 220,00	70	produits	1 000,00
O14	atténuation de produits		73	impôts et taxes	94 251,00
65	autres ch. de gestion courante	57 185,00	74	dotations et particip.	109 971,00
656	frais de fonct.des groupes d'élus		75	autres produits	16 000,00
66	charges financières	2 024,10	76	produits financiers	
66111	intérêts	2 024,10			
66112	ICNE (N - N-1)		77	produits exceptionnels	11 600,00
67	charges exceptionnelles		78	repr.sur prov.semi-budg.	
68	provisions semi-budgétaires				
O22	dépenses imprévues			total opérations réelles	239 822,00
	total opérations réelles	214 229,10			
O23	virement à l'investissement	167 537,62			
O42	transferts entre sections	3 610,00	O42	transferts entre sections	0,00
668	indemn.renégoc.capitalisées	0,00	722	travaux en régie	0,00
68	amortissements immobilisations	3 610,00	777	reprise de subventions	0,00
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00	O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	171 147,62		total opérations d'ordre	0,00
	total dépenses fonctionnement	385 356,62		total recettes fonctionnement	239 822,00
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	0,00	OO2	excédent reporté	145 883,57
	TOTAL FONCTIONNEMENT	385 376,72		TOTAL FONCTIONNEMENT	385 705,57

BUDGET M14

INVESTISSEMENT

1641	emprunts	9 047,62	1068	résultat fonct. capitalisé	44 089,65
204	subv.d'équipement versées				
20 /					
21			10222	fctva	8 500,00
205	opérations d'investissements	223 600,00	13	fds	3 500,00
21			1323	cddl	9 000,00
165		650,00	1341	detr	10 500,00
...			165	caution	650,00
O20	dépenses imprévues		O24	cessions d'immobilisations	30 000,00
	total dépenses réelles	233 297,62		total recettes réelles	106 239,65
			O21	virement de la section de fonctionnement	167 537,62
O40	transferts entre sections	0,00	O40	transferts entre sections	3 610,00
21	travaux en régie		16	indemn.renégociation capitalisées	
139	reprise de subventions		28	amortissements immobilisations	3 610,00
O41	opérations patrimoniales		O41	opérations patrimoniales	
	total dépenses d'ordre	0,00		total recettes d'ordre	171 147,62
	total dépenses de l'exercice	233 297,62		total recettes de l'exercice	277 387,27
	restes à réaliser	0,00		restes à réaliser	0,00
OO1	déficit reporté	44 089,65	OO1	excédent reporté	
	TOTAL INVESTISSEMENT	277 387,27		TOTAL INVESTISSEMENT	277 387,27

2013-15 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean THEVENIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe dressé par Monsieur Thierry LEMOINE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité ;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0		0		0
Opérations de l'exercice	5 000.00	1 656.00	4 723.52	15 244.22	9 723.52	16 900.22
Totaux	5 000.00	1 656.00	4 723.52	15 244.22	9 723.52	16 900.22
Reste à réaliser		4 113.22				
RESULTATS DEFINITIFS	- 3 344.00		+10 520.70		+ 7 176.70	

2013-16 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2012, constatant que le compte administratif du budget annexe fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 520.70 €, un déficit d'investissement de 3 344.00 €, des restes à réaliser en recettes d'investissement de 4 113.22 €,

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 0 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 10 520.70 €

2013-17 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. LÉBOUCHER, RECEVEUR CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif annexe d'assainissement de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Mr LÉBOUCHER a normalement administré le compte de gestion 2012

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2013-18 VOTE DU BUDGET ANNEXE SCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent ainsi qu'il suit le budget primitif 2013 de l'assainissement collectif du Bosquet,

BUDGET M49

EXPLOITATION

O11	charges à caractère général	7 200.00	O13	atténuation de charges	
O12	charges de personnel		70	produits	5 256.00
O14	atténuation de produits				
65	autres ch. de gestion courante		74	subventions d'exploitation	
			75	autres produits de gestion courante	
66	charges financières	0,00	76	produits financiers	
66111	intérêts				
67	charges exceptionnelles	4 113.22	77	produits exceptionnels	
O22	dépenses imprévues	5 232.70			
	total opérations réelles	16 545.92		total opérations réelles	5 256.00
O23	virement à l'investissement	2 657.04			
	op.d'ordre entre sections	1 656.00		op.d'ordre entre sections	5 082.26
6611	ICNE N		6611	ICNE N-1	0,00
675	VNC des immobilisations cédées		777	reprise de subventions	5 082.26
68	amortissements des immobilisations	1 656,00	78	reprise de provisions	0,00
68	amortissements des charges à répartir		79	transferts de charges	0,00
68	provisions		72	travaux en régie	0,00
	total opérations d'ordre	4 313.04		total opérations d'ordre	5 082.26
	total dépenses exploitation	20 858.96		total recettes exploitation	10 338.26
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté		OO2	excédent reporté	10 520.70
	TOTAL DEP. EXPLOITATION	20 858.96		TOTAL REC. EXPLOITATION	20 858.96

INVESTISSEMENT

			nouveaux			RAR	nouveaux
16				1068	résultat fonct. capitalisé		
21..				10..			
...				13..	subventions d'investissement	4 113.22	
23..							
op.	opérations			16	emprunts		
27	transfert droit déduction TVA			21,,23,,	transfert droit déduction TVA		
O20	dépenses imprévues			2762	recup. TVA		
45..	opérations pour compte de tiers			45..	opérations pour compte de tiers		
	total dépenses réelles		0,00		total recettes réelles	4 113.22	0,00
				O21	virement de la section de fonctionnement		2 657.04
	opérations d'ordre entre sections		5 082.26		opérations d'ordre entre sections		1 656,00
1688	ICNE N-1			1688	ICNE N		0,00
139	reprise de subventions		5 082.26	21,,	VNC des immobilisations cédées		0,00
14,,15,,	reprise provisions			28,,	amortissements des immobilisations		1 656,00
481	charges à répartir			481	amortissement des charges à répartir		0,00
21,,	travaux en régie			14,,15,,	provisions		0,00
	op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.				op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.		
	total dépenses d'ordre		5 082.26		total recettes d'ordre		4 313.04
	total dépenses de l'exercice		5 082.26		total recettes de l'exercice		4 313.04
	restes à réaliser		0,00		restes à réaliser		4 113.22
OO1	déficit reporté		3 344.00	OO1	excédent reporté		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		8 426.26		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		8 426.26

2013-19 ERADICATION DE 12 BALLONS FLUORESCENTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage l'éradication de 12 ballons fluorescents rues du Château, de la Glau, des Hocques et de la Tinette,

Le coût total des travaux s'élève à **6 260.73 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **2 817.33 euros**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir écouté l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la rénovation de l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2013-20 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SAEP DE LA BASSE QUINCY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la fusion entre le SAEP de la région de Guny et du Syndicat des Eaux de la région de Blérancourt en un syndicat unique dénommé le SAEP de la Basse Quincy

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2013

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Quincy.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

ELECTION DU 1^{ER} TITULAIRE :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 12

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– M. Jean THEVENIN 12 voix

- M. Jean THEVENIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

ELECTION DU 2^{ème} TITULAIRE :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 12

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– M. Mario COZZA 12 voix

- M. Mario COZZA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

ELECTION DU 1^{ER} SUPPLEANT :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 12

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– M. Guy SAINT LEUX 12 voix

M. Guy SAINT LEUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

ELECTION DU 2^{ème} SUPPLEANT :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 12

À déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– M. Jean-Marie JOLY 12 voix

- M. Jean-Marie JOLY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Jean THEVENIN

B : Mario COZZA

Les délégués suppléants sont :

A : Guy SAINT LEUX

B : Jean-Marie JOLY

2013-21 REPRESENTATION COMMUNALE AU SEIN DE LA CCVA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 31 décembre 2012, relative à la représentation communale dans les communautés de communes modifie certaines dispositions relatives à la composition des assemblées communautaires.

La Communauté de Communes du Val de l'Ailette dans sa délibération n°2013-001 du 11 mars 2013 adopte le principe de libre répartition des sièges avec 25 % supplémentaire et la conservation de leurs règles de représentativité telles qu'elles figurent dans leurs statuts.

Après avoir écouté l'exposé du maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe de libre répartition des sièges avec 25 % supplémentaire et la conservation des règles de représentativité telles qu'elles figurent dans les statuts de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Le secrétaire de séance :

Nathalie HENNINOT